

**École de Champagné Saint Hilaire**  
**Compte-rendu du 1<sup>er</sup> Conseil d'école - 9 novembre 2023 -**

**Ordre du jour :**

- Rentrée 2023 (effectifs, répartitions, personnel de l'école)
- ATSEM classe de GS CP
- Règlement intérieur et PPMS : approbation ou modification
- Avenant au projet d'école
- Projets de l'école pour l'année

**Secrétaire de séance :** Céline BARDET

⇒ Présents : Mr Bosseboeuf, Maire de Champagné Saint Hilaire

Mme Sorton (Adjoint chargé des affaires scolaires)

Mmes Glize, Chambard, Chaigneau, Bardet, (enseignantes)

Mmes Berjji, Dufour, Souil, Guiga, Bonnin, Boudier (parents d'élève)

⇒ Excusées : Mme Nicoli (Inspectrice de circonscription de l'Education Nationale) ; Mme Guignard (Déléguée départementale de l'Education Nationale) ; Mme Robineau, Mme Ranger.

**1) RENTRÉE 2023**

Effectifs : 14 PS ; 7 MS ; 11 GS ; 11 CP ; 11 CE1 ; 17 CE2 ; 7 CM1 ; 18 CM2.

→ Classe 1 : PS /MS **21 élèves** Céline BARDET et Léonny BOULESTEIX (le vendredi)

→ Classe 2 : GS /CP **22 élèves** Magalie CHAIGNEAU

→ Classe 3 : CE1/CE2 : **28 élèves** Catherine GLIZE (dont 1 inclusion ITEP)

→ Classe 4 : CM1/CM2 **25 élèves** Sandrine CHAMBARD (dont 5 inclusions ITEP)

Total : **96 enfants**. Les effectifs sont légèrement en hausse par rapport à la rentrée dernière.

↳ **Personnel périscolaire :**

- Béatrice VACHER : responsable de la cantine et de la garderie du car le soir.
- Marie SAULNIER : ATSEM en PS/MS ; garderie du matin et le soir
- Léna LEGOUZIGOU : apprentie 2<sup>ème</sup> année CAP petite enfance (tutrice : Marie).
- Eva COLIN : aide en GS/CP de 10h30/12h00. Elle surveille la récréation du midi.
- Marylène CAVEL : aide à la cantine et au service et entretien des locaux.

**2) ATSEM classe de GS/CP**

Avant les vacances de la Toussaint des parents de la classe de GS/CP ont rédigé un courrier à destination de la mairie demandant l'emploi d'une ATSEM qualifiée d'une part et un temps de présence plus important dans la classe d'autre part. Ils ont été reçus par Mr le Maire et des adjoints.

Mr BOSSEBOEUF nous fait part de la réponse qu'il leur a donnée : l'obligation est une seule ATSEM ; l'école coute très chère, les capacités financières sont de plus en plus réduites. Il estime que l'état devrait payer l'encadrement dans l'école (enseignant + ATSEM). Les charges du personnel sont très nombreuses. Il rappelle que la mairie est très fière de son école. Par conséquent, la demande des parents ne pourra pas aboutir faute de moyens financiers.

Des parents s'interrogent sur le décloisonnement effectué, en milieu d'après-midi, l'an dernier dans la classe des PS/MS l'après-midi. Mme BARDET rappelle que ce décloisonnement avait été mis en place car les effectifs entre les 2 classes de maternelles étaient déséquilibrés. Cette année ce n'est pas le cas. De plus, la classe de maternelle est compliquée. Les élèves n'écoutent pas les adultes, éprouvent des difficultés à gérer leur frustration. Il est nécessaire de recadrer de nombreux enfants afin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions. La classe accueille chaque matin un élève de 5 ans porteur de handicap.

Des parents ont demandé si Léna pourrait intervenir en GS/CP. Mme Bardet répond positivement. Elle rappelle que la classe maternelle accueille des apprenties depuis de plusieurs années et à chaque fois, lors de leur 2<sup>ème</sup> année de formation, les apprenties interviennent en GS. Léna ira donc chez les GS durant la 2<sup>ème</sup> partie de l'année scolaire. L'organisation sera définie avec Marie, sa tutrice, et les enseignantes concernées.

**3) REGLEMENT INTERIEUR et PPMS (plan particulier de mise en sureté)**

L'inspection académique demande d'ajouter un point au règlement intérieur dans chaque école suite à la parution d'un décret cet été.

Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale. A ce titre, le décret 2023-782 du 16 août 2023 entérine des dispositions qui ont pour objet de donner les moyens aux directeurs d'école d'apporter une réponse appropriée aux situations, en particulier de harcèlement.

Mme Bardet propose d'ajouter ce point au règlement de l'école Champagné Saint Hilaire dans la partie vie scolaire au point 21.

Voté à l'unanimité.

Un avenant sera donc transmis aux familles prochainement.

**PPMS- Point sur les exercices de sécurité** : ils ont eu lieu avant les vacances de Toussaint. Enseignants, enfants et parents étaient informés. Ces exercices se sont déroulés dans un climat calme et serein. Le nouveau système d'alerte, installé dans chaque bâtiment est efficace.

Pas de modification du PPMS. Il est donc validé.

#### 4) AVENANT AU PROJET D'ECOLE

<b><u>1<sup>er</sup> axe : L'école dehors</u></b>	Favoriser la connexion à la nature ; Stimuler la créativité ; Améliorer la santé et le bien-être ; Favoriser l'apprentissage interdisciplinaire ; Développer des compétences sociales ; Renforcer la motivation et l'engagement.
<b><u>2<sup>ème</sup> : Améliorer le climat scolaire</u></b>	Accompagner les élèves à devenir citoyens ; Promouvoir le respect et l'inclusion (accueil de l'ITEP) ; Responsabiliser les élèves ; les impliquer dans la prise de décision (mise en place de l'élection des délégués ; médiation par les pairs) ; Impliquer les parents et la communauté (semaine de la maternelle) ; *Collaborer avec des organisations locales (gendarmerie, pompiers, infirmière scolaire) pour soutenir les initiatives liées au climat scolaire.

#### 5) PROJETS DE L'ÉCOLE POUR L'ANNÉE

1<sup>ère</sup> période : **journées du patrimoine** en collaboration avec la bibliothèque ; **Course ELA** et aujourd'hui à **Halloween** en partenariat avec l'APE.

Pour les prochaines périodes :

- **Semaine italienne** cette semaine en partenariat avec la bibliothèque.
- **Projet musique** avec la Cendille pour les CE1/CE2 et CM1/CM2. Thème : musique du monde.
- Adhésion à l'**USEP** pour les 4 classes.
- **Projet école et cinéma** pour toutes les classes : 2 à 3 films par an au cinéma de Gençay.
- **Nettoyons la commune** en lundi 29 janvier. Il faudra de nombreux accompagnateurs.
- **Mardi Gras** le 13 février
- **Grande Lessive** en mars
- **Journée pyjama** le mardi 2 avril
- Participation à la **semaine de la maternelle** pour les PS/MS en avril.
- **Projet « chiens »** classe des CE
- **Projet allemand** : pour les CM, 5 séances seront proposées par une professeure d'allemand.
- **P'tit tour USEP** pour les CE et CM

**Date du prochain conseil d'école : Jeudi 7 mars 2023 à 18h00**

La directrice de l'école, Céline Bardet

